FOOT N°602 DU JEUDI 7 MARS 2024

NOTE AUX TRESORIERS

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.
Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 février 2024 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

LISTE DES CLUBS NON A JOUR :
ARTHAZ – COUSSINETS - RAQUETTE

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.
Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.
Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > ***sauf U7/U9/U11***
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :
- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :
FC Combloux : Dossier projet fusion avec Megève.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :
FC Cruseilles

Commission Compétitions :
FC Aravis – CS St Pierre en Faucigny – FC Cluses – CO Chavanod – Pays de Gex FC – JS Reigner – AJ Ville la Grand – FC Cheran – ES Cernex – Epagny MT – US AAG – JS Reignier – CS Vacheresse – ES Amancy Cornier – C.O. Chavanod – US Annecy le Vieux – FC Marnaz – Ets Fillinges (2) – CO Chavanod – AS Odyssée – AS Versonnex – FC Cheran – ES Douvaine Loisin – Marignier SP – USAV – GPT Combloux/Megève – Foron FC - ES Sciez – CS Vacheresse – FC Combloux

Commission des Coupes :
FC Ballaison – AS Evires - ESCO

Commission des Règlements :
US AAG – Pays de Gex FC – AS Prevessins Moens

Commission de l'Arbitrage :
Marignier SP

Commission des Délégués :
US Vetraz Monthoux